

ANNEXE 3

Cas 3	Vœu /6	Priorités légales						Critères supplémentaires									
		RC	Hand.	Pol. de la ville	CIMM	Mesure de carte	Total PL	Durée RC	Nbre d'enfant	Durée Dispo, CP, Détach	Situat° famille	Caractéristiques du poste	Anc. de poste	Anc. de corps	Grde	Ech.	Ags
M. ORANGE	2						0	so	so	2a	oui	non	so	5a	1 ^{er}	3	5a
M. GRIS	4						0	so	so	so	non	non	8a	15a	2 ^{ème}	5	17a

2 candidats postulent sur un poste : Monsieur ORANGE et Monsieur GRIS.

Monsieur ORANGE a été placé en **disponibilité pendant 2 ans** : c'est ce critère supplémentaire qui permet de départager les candidats puisqu'aucun ne bénéficie de priorité légale.

Monsieur ORANGE est donc muté sur le poste convoité.

Cas 4	Vœu /6	Priorités légales						Critères supplémentaires									
		RC	Hand.	Pol. de la ville	CIMM	Mesure de carte	Total PL	Durée RC	Nbre d'enfant	Durée Dispo, CP, Détach	Situat° famille	Caractéristiques du poste	Anc. de poste	Anc. de corps	Grde	Ech.	Ags
M. Pourpre	1						0	so	so	so	non	oui	5a	5	1 ^{er}	3	5a
M. Argent	1						0	so	so	so	non	non	8a	15	2 ^{ème}	5	15a

2 candidats postulent sur un poste : Monsieur POURPRE et Monsieur ARGENT.

Le départage est favorable à Monsieur POURPRE : infirmier (ière) avec internat plus de 5 ans ou poste occupé dans une zone géographique connaissant des difficultés particulières de recrutement en raison de l'indice de ruralité **(Levie, Moltifao, Vico et Sainte-Marie-Petretto)**